



Sainte-Cécile-de-Milton

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ**

Mesdames,
Messieurs,

En vertu des lois régissant les municipalités du Québec, en ma qualité de maire, j'ai le devoir de vous faire part de la situation financière de la municipalité. Le rapport doit contenir certains éléments.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

✚ ÉTAT DES RÉSULTATS

Revenus	3 120 981 \$
Charges	2 813 770 \$
Excédent de l'exercice	307 211 \$

✚ EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ACCUMULÉ ET L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent de fonctionnement non affecté accumulé qui était de 852 137 \$ au 31 décembre 2021 s'élève à 418 125 \$ au 31 décembre 2022. Alors que l'excédent accumulé qui était de 11 720 759 \$ au 31 décembre 2021 s'élève à 12 027 970 \$ au 31 décembre 2022.

✚ IMMOBILISATIONS

Les actifs immobilisés de la municipalité, soient l'ensemble des bâtiments et des structures municipales, ont une valeur amortie de 11 158 185 \$ au 31 décembre 2022, comparativement à 10 743 525 \$ au 31 décembre 2021.

✚ DETTE À LONG TERME

La dette à long terme s'élève à 188 279 \$ au 31 décembre 2022, comparativement à 254 006 \$ au 31 décembre 2021.

✚ RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

« À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

RAPPORT DU PLAN D'IMMOBILISATION

Le conseil a prévu et adopté des dépenses en immobilisation au montant de 3 394 586 \$ pour l'année 2023. Au 31 mai 2023, les dépenses en immobilisation réalisées s'élèvent à 29 379 \$, qui se ventilent ainsi :

Chemins, rues, routes et trottoirs	6 089 \$
Amélioration bâtiments / terrains	11 423 \$
Édifices	945 \$
Parcs et terrain de jeux	423 \$
Équipements travaux publics	10 499 \$

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

En date du 31 mai 2023, les revenus sont de 2 382 205 \$ et les charges de 1 036 386\$. L'excédent de l'exercice au 31 mai 2023 s'élève à 1 345 819 \$

RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération versée aux membres du conseil municipal pour 2022.

	Rémunération	Allocation	Total
Maire :	23 441 \$	11 721 \$	35 162 \$
Préfet à la MRC :	73 185 \$	5 825 \$	79 010 \$
Chacun des Conseillers :	7 810 \$	3 905 \$	11 715 \$

Ceci complète les devoirs et responsabilités prescrites par l'article 176.2.2 du code municipal.

Je remercie les membres du conseil et l'ensemble du personnel municipal pour leur soutien et collaboration. Nous vous réitérons notre engagement à prendre les meilleures décisions pour le bien-être, la qualité de vie et la sécurité de tous les citoyens que nous représentons.

Vous êtes notre raison d'être.

Paul Sarrazin, maire